



26, rue Paul Mamert
33800 Bordeaux / 0556689891
snuepaquitaine@gmail.com

<http://www.bordeaux.snuep.com/>

Bulletin académique N°48

10 décembre 2012

N'OUBLIONS PAS !

Certains tenteraient de se refaire une virginité et d'oublier les graves conséquences du Bac Pro 3 ans en ne parlant plus de la rénovation de la voie professionnelle mais de la...décentralisation ! Certes, celle-ci comporte de forts risques pour l'avenir du corps des PLP comme l'a écrit le SNUEP au ministre : « Prêts à nous engager dans un projet à long terme qui ouvre de véritables perspectives démocratiques, nous sommes aussi déterminés à ne pas nous laisser imposer ce que nous considérerions comme des remises en cause majeures de ce qui fonde notre identité professionnelle. Il en est ainsi de toute mesure conduisant à rompre l'unité du second degré, de toute tentative d'imposer des dispositions qui conduiraient à créer une forme d'unification des premier et second degrés...Il en est ainsi aussi de la mise sous double tutelle État-Région des personnels de l'orientation, du transfert des centres d'information et d'orientation aux Régions ou de l'abandon de la maîtrise de l'État sur la carte des formations professionnelles et technologiques. »

Néanmoins, il n'en faut pas oublier pour autant les ravages que continuent de provoquer la généralisation du Bac Pro 3 ans. Nous avons déjà évoqué la perte de plus de 70000 élèves en France (- 2000 rien que l'an passé dans l'académie de Bordeaux) et de près de 10000 postes en 5 ans (2007-2012). Mais à la rentrée 2013, les dégâts continueront. En effet, il ne faut pas uniquement s'arrêter aux fermetures des Bac Pro et CAP prévues à la rentrée 2013 (nettement inférieures au « massacre » de l'an passé.) **Il faut regarder avec précision les fermetures « automatiques » des sections de première ou de terminale suite aux mesures de suppressions ou de réductions de structures antérieures : plus de 80 !** Ce qui entraîne cette année une baisse de capacités d'accueil de plus dans de nombreux établissements ! Et cela continuera l'an prochain. On aura donc encore cette année des suppressions de postes en plus des mesures envisagées pour la R2013 !!! **Une autre conséquence, et non des moindres, de la généralisation du Bac Pro 3, c'est le sacrifice des Mentions complémentaires** (Rappel : 9 fermetures programmées dans l'Académie.) Le Rectorat n'y va pas par 4 chemins dans son analyse de la Carte future : « La fermeture d'un certain nombre de mentions complémentaires de niveau V est prévue. La place de ces mentions complémentaires de niveau V par rapport aux baccalauréats professionnels en 3 ans est maintenant posée (NDLR : qu'en termes galants ces choses-là sont dites !). Cette année supplémentaire de formation ne comporte pas d'enseignement général, elle apparaît comme une année de professionnalisation qui pourrait être accomplie dans un autre cadre que la formation initiale sous statut scolaire. » ! Ben voyons !

Les rapports qui se succèdent témoignent tous de la dangerosité de cette réforme du Bac pro. Dans une prochaine analyse, nous évoquerons les conséquences néfastes sur le décrochage scolaire, la baisse inquiétante du taux de reçus et le moral des profs en dégradation constante. Nous n'avons pas fini d'en parler pour que nos autorités prennent réellement conscience des ravages provoqués par la « rénovation » de la voie professionnelle dans le service public d'éducation. **N'oublions pas, n'oublions jamais...**

Dernière minute : Après le CTA, l'analyse demeure puisque l'ouverture ou le maintien de quelques sections ne limitent qu'à la marge la chute de nos effectifs, liée aux fermetures décidées dans les cartes de formation précédentes, en particulier à la R2012.

Le CTA du 7 décembre 2012

Sur notre site vous trouverez un tableau d'ouverture et de fermeture par rapport à la rentrée 2012 et après la tenue du CTA du 7 décembre 2012.

Pendant le GT et le CTA la majorité des organisations syndicales n'ont pas cessé de défendre le maintien de nos formations. Le vote contre ce projet reflète la déception de ces organisations : Contre 5 FSU ; 3 UNSA ; 1 FO et 1 Abstention CFDT.

Encore une carte des formations professionnelles qui suit la même logique que les années précédentes : taux de pression, place vacantes, contraintes économiques,

Nous espérons que la volonté de continuer la discussion permettra le maintien de nos formations surtout que les collègues dans les établissements concernés sont mobilisés pour défendre l'enseignement professionnel et assurer la réussite de nos élèves.

Les points positifs :

- L'ouverture de deux BTS (0.5 division BTS Aéronautique et BTS Métiers de l'Esthétique).
- La volonté affichée de Monsieur le Recteur de permettre à nos élèves de poursuivre leurs études en BTS. Sur ce point, le SNUEP et la FSU ont fait des interventions pour insister sur la mise en place d'un dispositif assurant une meilleure intégration des élèves issus du Bac Pro.
- L'ouverture de quelques CAP et Bac Pro (voir tableau sur notre site)

Les points négatifs

- La fermeture de plusieurs formations en CAP, Bac Pro et MC.
- L'argumentaire utilisé à savoir « les places vacantes et le taux de pression » ne tient pas la route, car ce qu'il faut voir avant tout c'est l'utilité de ces formations pour nos élèves et pour notre pays.
- L'évolution du nombre de MC dans notre académie ne cesse de baisser.
- Un point très inquiétant : **dans notre académie, l'enseignement professionnel a perdu 2844 élèves. Nous reviendrons dans nos prochains numéros sur la MC et l'évolution des effectifs.**

Après nos questions sur plusieurs points particuliers concernant nos sections, le Recteur a laissé la porte ouverte pour recevoir les collègues qui ont demandé audience.

CTA du 7 décembre 2012

Extraits de la déclaration de la FSU

«, une refondation de l'école ne peut se faire sans ses agents : or le projet n'aborde aucunement les questions statutaires, celle de l'organisation du travail, de la concertation, du rôle et des responsabilités de l'équipe éducative, ... »

Si les questions de la formation professionnelle et de l'orientation sont absentes du projet de loi d'orientation, les dépêches AEF apporte une nouvelle confirmation à nos craintes, le projet de loi de décentralisation reprenant le pire des scénarios : maîtrise totale de la carte des formations professionnelles et de l'orientation par les régions.

Un tel projet, s'il était maintenu, met en péril l'enseignement professionnel public car les régions ne pourront que piloter en considérant l'offre globale de formation, public ou privée. En fonction des orientations politiques, l'État n'aura plus qu'à refuser les moyens pour les ouvertures pour que la Région se retourne vers l'offre privée, en la finançant. C'est introduire une rupture territoriale forte en fonction des inégalités de ressources des régions.... »

REVUE DE PRESSE SUR LE DECROCHAGE SCOLAIRE

Le Monde du 4/12 : « C'est 20 à 25 % de notre jeunesse, toujours les mêmes, ceux qui viennent déjà des milieux les plus difficiles, qui se retrouvent sans formation et, dans un pays où le diplôme fait l'emploi, sans emploi et dans la pauvreté," a dit le ministre. Nous savons identifier [ces décrocheurs]. » Vincent Peillon.

La Dépêche du 12 : « Concrètement, les « décrocheurs » doivent prochainement être « appelés un par un » par quelque 360 plateformes dédiées à ce problème. Ils se verront proposer, après entretien et évaluation de leur niveau scolaire, un parcours personnalisé de retour en formation dans le cadre d'un contrat "Objectif formation-emploi", et seront accompagnés par un tuteur.

Outre le retour dans un lycée classique, le plan prévoit l'apprentissage ou la formation continue « menant à des métiers ayant des besoins de recrutement ». Le ministère évoque ainsi **40 000 places vacantes en lycée professionnel**, dont deux tiers dans la production industrielle. »

Refondons l'école. (10/2011 rapport d'une mission parlementaire) : « Une des causes majeures d'absentéisme dans ce type d'établissements (NDLR : les LP) vient d'une orientation mal ou non acceptée, que les élèves aient moins ou plus de 16 ans. Cela ne signifie pas qu'il faille orienter les élèves uniquement en fonction de leurs souhaits qui résultent trop souvent de clichés ou de représentations biaisées. Mais pour qu'une orientation soit acceptée et « positivée » par l'élève, il faut qu'elle procède d'un processus d'une certaine durée, lui permettant d'être le fruit d'une démarche personnelle. Celle-ci nécessite souvent un accompagnement par un adulte qualifié, qui permette à l'élève de nourrir sa réflexion sur lui-même (ses capacités, ses lacunes) et aussi sur le contexte, à savoir la réalité du marché du travail. Pour appréhender cette réalité, une phase de « découverte » organisée est également nécessaire. »

Refondons l'école (avril 2012) : « Des sorties d'un niveau élevé de la voie scolaire en cours de formation Les sorties à l'issue de la première année de la voie professionnelle sont fréquentes : elles concernent presque un élève de CAP sur cinq et un sur sept en seconde professionnelle. Entre 2010 et 2011, le taux de sorties des élèves de première année de CAP a augmenté de 2 points pour atteindre 18 %. Dans le même temps, le taux de sortie à l'issue de la première professionnelle a augmenté de 0,6 point »

Projet de loi d'orientation du MEN, publié par Le Café Pédagogique (6 décembre 2012) : « L'enseignement professionnel représente un atout pour le redressement productif de la France et l'insertion professionnelle des jeunes. Les centaines de diplômes préparés et délivrés par les filières professionnelles contribuent à élever le niveau général de formation dans notre pays et permettent d'orienter les jeunes vers des débouchés professionnels et des emplois qualifiés...(Néanmoins), **le pourcentage des jeunes décrocheurs au cours des deux premières années* (25 %) et le nombre de jeunes sortant sans diplôme demeurent trop élevés. De plus, si le taux de poursuite d'études des bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur a fortement augmenté, leur taux de réussite y est nettement inférieur à celui des autres bacheliers.** » * En bac pro

Pour la FSU, la compétence sur la carte de la formation initiale sous statut scolaire doit rester celle de l'Etat, afin de mener une politique permettant à tous les jeunes l'accès à une première qualification.

Tous les jeunes en formation initiale, et ceux sortis du système scolaire sans qualification, ont besoin d'un système public d'orientation spécifique, développé par des personnels dépendant exclusivement de l'Etat .

Mouvement Inter : Informations pratiques

- ➔ **Dossiers médicaux** : voir la circulaire académique sur notre site (Rubrique Mutations)
- ➔ **Le dossier contenant la fiche syndicale, une copie de la confirmation de la demande de mutation et une copie de chaque pièce justificative à nous retourner au 26 rue Paul Mamert 33800 Bordeaux.**
- ➔ **Etapes suivantes :**
 - ◆ **Janvier** commission de vérification des barèmes.
 - ◆ **Mars** commission pour l'attribution de votre académique d'affectation
 - ◆ **Fin mars début avril** phase des vœux du mouvement intra académique
 - ◆ **Mai** vérification des barèmes du mouvement intra académique
 - ◆ **Juin** attribution d'un poste
- ➔ **Mardi 11 décembre 2012** : GT barème et MVT INTRA

Mercredi 19 décembre 2012 de 9h30 à 16h : Réunion d'information concernant les contractuels

Sous la responsabilité du Centre de formation de la FSU qui figure sur la liste des centres et instituts dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale, le SNUEP-FSU Bordeaux organise un stage syndical ouvert aux contractuels et aux S1.

Le thème en sera : Le dispositif de titularisation ; les nouvelles règles d'accès au CDI ; le concours réservé ; l'examen professionnalisé réservé.

Le lieu : Lycée Professionnel TREGÉY / 24 Rue de Trégey 33100 Bordeaux

Dans ce cadre une réunion d'information aura lieu ce mercredi, vous trouverez sur notre site (<http://bordeaux.snuép.com/Non-Titulaires.html>) la convocation ainsi que l'autorisation d'absence. Merci de confirmer , par mail, votre participation.

La CAPA avancement d'échelon des PLP aura lieu le lundi 17 décembre 2012 :

- ➔ La fiche syndicale à télécharger sur notre site / Rubrique : gérer sa carrière
 - ➔ A compléter si vous êtes promouvable entre le 1/09/2012 et le 31/08/2013.
- Pour le savoir consulter IPROF ou rendez-vous sur notre site.
- ➔ Fiche à retourner par mail (snuépaquitaine@gmail.com) .
 - ➔ Ou à envoyer à l'adresse postale (accompagnée d'une enveloppe timbrée) : SNUEP-FSU 26, rue Paul Mamert 33800 Bordeaux.

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

Refondation de l'Ecole – Des orientations contrastées : les débats sur les textes d'application seront déterminants

6 décembre 2012 / Communiqué de presse SNES-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU

Cherchant à maintenir des équilibres issus de la concertation, le projet de loi de « refondation de l'Ecole » répond partiellement à des attentes fortes de la profession : suppression de la note de vie scolaire, redéfinition du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture » confiée à « un conseil supérieur des programmes », suppression de « l'apprentissage junior », volonté d'une véritable formation initiale et continue des enseignants, qui reste à construire, réaffirmation du rôle de l'éducation nationale dans la formation continue des adultes... Il réaffirme la volonté de lutter contre les sorties sans diplôme ou qualification.

Cependant, il renvoie les sujets les plus conflictuels à la rédaction des décrets d'application ou à la loi de l'acte III de la décentralisation, que ce soit sur la mise en oeuvre d'une meilleure articulation entre le premier degré et le collège, sur le devenir de l'orientation solaire et de ses personnels et sur le pilotage des cartes de formation professionnelles et technologiques.

Si le volet programmation, avec la confirmation des créations d'emplois dans les 5 années à venir, traduit la priorité donnée à l'éducation et à la jeunesse, le projet de loi et son rapport annexé ne donnent pas d'indications sur les améliorations que les personnels du second degré attendent et qui sont fondamentales pour réussir « une refondation » en termes de conditions de travail et de revalorisation de leurs métiers.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU considèrent que la création d'un cycle artificiel CM2-6ème, par ailleurs piloté au moins pour une part par un conseil école-collège, ne peut être la réponse au problème posé par la liaison entre le primaire et le secondaire. Le collège doit être mieux affirmé comme la première étape d'un second degré qui amène toute une génération dans une des trois voies du lycée qui reste le grand oublié de ce projet.

Le SNES le SNEP et le SNUEP rappellent leur ambition de démocratisation de l'accès aux diplômes de niveau IV et aux qualifications et, à ce titre, regrettent que cette ambition n'ait pas trouvé de traduction par la prolongation de la scolarité obligatoire à 18 ans.

Beaucoup d'éléments restent donc à préciser pour concrétiser certaines ambitions que semble vouloir porter ce projet de loi.

Face aux incertitudes qui demeurent au regard du prochain projet de loi de décentralisation, le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU réaffirment leur opposition à toute décentralisation de l'orientation scolaire ou mise sous double tutelle Etat-Régions des conseillers d'orientation-psychologues dont la contribution à la réussite scolaire doit être réaffirmée. A ce titre, ils combattront la vision restrictive de l'orientation scolaire développée dans le projet de loi d'orientation et son rapport annexé. Par ailleurs ils s'opposent à toute perspective de décentralisation du pilotage de la carte des formations professionnelles et technologiques.

Le SNES-FSU, le SNEP-FSU et le SNUEP-FSU alertent les personnels sur certains dangers potentiels de ce projet. Ils les appellent à s'exprimer publiquement dès maintenant sur leurs exigences et aspirations. La plus grande vigilance étant par ailleurs nécessaire lors du débat parlementaire, ils les appellent à peser dès à présent sur les choix non tranchés par la loi et qui devront l'être par le ministre dans les mois qui viennent.

CAEN du 28 novembre 2012

Extraits de la déclaration de la FSU

« ..., les projets concernant l'orientation sont particulièrement préoccupants : ils prévoient de confier l'intégralité de la compétence aux régions, de faire disparaître le réseau des CIO par dissolution dans le futur Service Public Régional de l'Orientation et de garder les personnels sous tutelle de l'État mais avec des missions pilotées par les régions.

Le faux débat sur la responsabilité de l'orientation dans le chômage des jeunes ne sert qu'à occulter la responsabilité des politiques économiques. Les services d'orientation deviennent les boucs émissaires d'une politique d'austérité pour les salariés, politique qui ne peut qu'inévitablement conduire au chômage comme le montrent les évolutions dans les pays plus touchés que le nôtre par la crise structurelle que nous vivons. Le rapport Galois est à cet égard instructif de l'instrumentalisation de l'orientation pour justifier de mesures libérales à l'avantage exclusif du patronat et de la finance.